

Projet de Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2024

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Mathilde FAURE, Monique FORMENTO, Françoise-Paule MATHEY, Martine PORTE, Justine VERGNE, Jacqueline VISSAC

Messieurs Grégory BONNET, Gael FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Norbert ONZON, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET

Pouvoir(s) : Natacha VANDAMME donne pouvoir à Grégory BONNET

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2024
- 3/ Choix du maître d'œuvre des travaux connexes de l'aménagement foncier
- 4/ Dossier de subvention pour les travaux d'aménagement des abords du plan d'eau
- 5/ Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement des abords du plan d'eau
- 6/ Modalités du recensement et rémunération de l'agent recenseur
- 7/ Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget 2025
- 8/ Vente de bien d'équipement
- 9/ Solidarité avec la population de Mayotte
- 10/ Questions diverses

Le maire constate que le quorum nécessaire pour la tenue de la séance, 8 conseillers, est atteint (XX); il ouvre la séance à h.

1. Désignation secrétaire de séance
Martine PORTE est désignée
15 voix pour

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 octobre 2024
15 voix pour

3. Choix du maître d'œuvre des travaux connexes de l'aménagement foncier
Dans le cadre des futurs travaux connexes à l'aménagement foncier, il est nécessaire de s'attacher les services d'un maître d'œuvre. Les cabinets Bisio, Geoval, SERCA, et Géo-conception ont été consultés sur la base d'un cahier des charges identique.
Après analyse des différentes propositions, il est proposé de retenir le cabinet GEOVAL pour une prestation d'un coût prévisionnel de 19 950€ HT.

15 voix pour

4. Dossier de subvention pour les travaux d'aménagement des abords du plan d'eau

Le projet d'aménagement des abords du plan d'eau communal a été imaginé en concertation à travers l'instance GRAPPE (Groupe de Réflexion et d'Action Pour le Plan d'Eau) qui réunit élus et habitants.

Ce projet prévoit, en tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers :

- une aire de jeux pour enfants
- une aire sportive pour enfants, adolescents et adultes
- un sentier botanique pédagogique
- un espace permettant les festivités organisées par les associations et la commune ainsi que les réseaux nécessaires
- une aire de fitness et remise en forme
- des équipements permettant, de profiter du site et de sa naturalité, d'offrir des moments conviviaux, notamment pour les repas, entre l'étang et les nouvelles installations.

Il pourra donc profiter à tous les âges.

Ces travaux, aménagements, équipements et frais de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une estimation afin de vérifier la capacité de la commune à porter ces investissements et bâtir un plan de financement.

3 partenaires principaux peuvent être sollicités pour accompagner ce projet :

- l'État à travers la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) pour un taux de subvention entre 20 et 40 %
- la Région à travers le bonus ruralité pour un taux de subvention maximal de 40 % (une enveloppe de 80 000€ a été réservée)
- le Conseil départemental à travers le FIC (Fonds des Initiatives Communales) pour un taux de subvention de 40 %

Il est proposé de solliciter les subventions sur la base du plan de financement suivant :

Financeurs	Dépense Subventionnable	Taux	Montant
État / DETR	250 000 € HT	30 %	75 000 €
Conseil Régional / Bonus ruralité	250 000 € HT	30 %	75 000 €
Conseil Départemental / FIC	125 000 € HT	40 %	50 000 €
Auto-financement communal	250 000 € HT	20 %	50 000 €
Total	250 000 € HT	100 %	250 000 €

et d'autoriser le maire à mener toutes démarches utiles à celles-ci.

15 voix pour

5. Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement des abords du plan d'eau
Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement des abords du plan d'eau, il semble nécessaire de s'attacher les services d'un maître d'œuvre. Les cabinets Atelier du sillon, Stolons paysagistes, Lise

Marchal Paysage, ont été consultés. Le cabinet Atelier du sillon n'a pas souhaité soumissionner. Après analyse des différentes propositions, le cabinet Stolons paysagistes a obtenu une note de 96,3/100 et le cabinet Lise Marchal Paysage a obtenu la note de 98/100 ; il est donc proposé de retenir le cabinet Lise Marchal Paysage pour une prestation d'un coût prévisionnel de 4 500 € HT en tranche ferme et 13 500 € en tranche conditionnelle. (non-compris levé topo et identification ZH)

15 voix pour

6. Modalités du recensement et rémunération de l'agent recenseur

La personne qui avait été prévue pour assurer le recensement ne sera finalement pas disponible. Il est proposé de nommer Laurence Dupont comme agent recenseur. Le maire prendra les arrêtés utiles.

Au regard de l'indemnité versée par l'État, du temps estimé pour la mission à réaliser et des frais inhérents à celle-ci, il est proposé de fixer la rémunération de l'agent recenseur à hauteur de 1 150 €.

15 voix pour

7. Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget 2025

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à mandater, avant le vote du budget 2025, jusqu'à 25 % des sommes prévues en section investissement au budget de l'année précédente.

15 voix pour

8. Vente de bien d'équipement

Il est envisagé la vente du mât de mesure qui a été utilisé pour le développement du projet éolien. Ce mât est la propriété de la commune de Montcel.

Une négociation a été engagée avec un éventuel acquéreur, la SEML Mauges Energies, outil de développement des EnR de la communauté de communes Mauges communauté. Un tarif de vente à hauteur de 25 000 € TTC a été négocié. Ce prix sera éventuellement réduit des prestations de remplacement des haubans et des batteries si cela était indispensable (coût estimatif maximum de 4 360 € HT / 5 232 € TTC) ; la nécessité de ces prestations sera identifiée lors du remontage du mât. Il est proposé la vente à ces conditions.

15 voix pour

9. Solidarité avec la population de Mayotte

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don d'un montant de 500 € à la Protection civile.

15 voix pour

10. Questions diverses

-Dans le cadre de la programmation de la saison culturelle de la communauté de communes, un concert sera organisé sur le plan d'eau de Montcel le 18 ou le 19 juillet 2025.

-Lors du tour de table, les conseillers font un compte-rendu des dernières réunions auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h43.